



C.E.B poursuit son engagement en matière de RSE, de développement durable et adhère ainsi aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et en particulier des conventions relatives à la protection des travailleurs, à l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants.

Depuis 2010, C.E.B œuvre pour une démarche de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) et s'est engagée à respecter les 10 grands principes érigés par l'ONU concernant les droits de l'homme, les droits du travail, le développement et la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

C.E.B a la volonté de sensibiliser toutes ses parties prenantes : Collaborateurs, Clients, Fournisseurs et Partenaires et nous nous engageons à partager ces informations par le biais de nos principaux canaux de communication.

Par cette lettre, j'ai le plaisir de confirmer que C.E.B réaffirme son soutien aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

En effet, CEB continue de mener différentes actions contribuant de manière régulière à réduire son impact environnemental par la mise en place d'un CRM sur mesure, réduisant ainsi l'impact lié à la consommation de papier, en numérisant l'ensemble du système de gestion administrative et commerciale et en externalisant ses données sur le Cloud, limitant ainsi le stockage papier. CEB a également décidé de faire appel pour ses courses à des coursiers vélos et non motos.

CEB privilégie au maximum le dialogue avec ses partenaires, collaborateurs, clients et fournisseurs via différents modes (intranets, site internet, réseaux sociaux, réunions ou rendez-vous par visioconférences avec Skipe, Zoom team...) ceci dans un but d'économies de déplacements, de charges, fatigue, d'impact carbone et également au vu des enjeux de santé publique liés à la crise sanitaire actuelle.

CEB s'est encore plus engagé cette année, dans une démarche d'amélioration de la sécurité et de la santé physique et psychique de ses collaborateurs. Ceci en leur assurant une sécurité indispensable au travail quotidien, une ergonomie et organisation adaptées (mise en place du télétravail, aménagement des horaires, installation de plexiglas entre les postes de travail...) faces aux risques de contaminations liés au COVID-19.

Par ailleurs, nous continuons nos précédentes actions menées notamment la dématérialisation de nos catalogues et tarifs afin d'utiliser le minimum de papiers possible, le recyclage des déchets, l'utilisation et la prescription d'éclairage LED, l'utilisation de fontaines réseaux pour diminuer le nombre de déchets plastique, et réduire de manière importante l'utilisation de l'énergie non renouvelable qu'est l'eau et la proposition et prescription à tous nos clients d'utiliser les services de VALDELIA.

Vous renouvelant l'assurance de notre engagement, nous vous prions d'agréer, l'expression de nos sincères salutations.

Charles GUEZ



16 Rue de la Banque

75002 PARIS

Tél. : 01 42 61 96 96